

Saisine de la Commission en vue d'une contre-expertise sur le projet A31bis

Ajouté par Dominique POTIER (Toul), le 06/06/2015

[Origine : Site internet]

Le débat public organisé à Toul mardi 2 juin a permis une large expression des citoyens toulous et je tiens à vous en remercier.

Je regrette cependant que les réponses apportées par le maître d'ouvrage n'aient pas été suffisamment précises sur plusieurs points cruciaux. Cette fragilité est doublement préjudiciable au débat public : elle ne crée pas les conditions d'une appréciation sereine de l'opportunité du projet et elle induit l'idée selon laquelle toutes les hypothèses n'ont pas été envisagées.

Trois points méritent, à mon sens, d'être approfondis :

- Les effets sur le trafic international traversant la Lorraine d'une harmonisation tarifaire et fiscale à l'échelle européenne, et notamment avec les pays frontaliers ;
- Le potentiel de report modal réel en transport marchandises et voyageurs et d'amélioration des conditions de circulation offert par un faisceau de solutions innovantes qui peuvent être développées d'ici 20 ans sur le sillon lorrain et ses pôles métropolitains ;
- L'exploration approfondie de toutes les solutions techniques permettant l'élargissement de l'A31 sur son tracé actuel.

Sur ces deux derniers points, je suis convaincu que la mobilisation d'une contre-expertise est justifiée afin de créer les conditions d'un débat éclairé et apaisé. C'est pourquoi, en écho à la proposition faite par Olivier Jacquin lors du débat à Toul, et en concertation avec les élus locaux, je sollicite dès à présent sa mise en œuvre par la Commission Nationale du Débat public.

Dominique Potier,
Député de Meurthe et Moselle